

La peine capitale

Si nous pouvons prouver que la réalité est tout autre, si nous pouvons prouver aux Canadiens qui appuient la peine capitale croyant qu'elle permettra de sauver des vies qu'ils se trompent, je suppose que le nombre de ceux qui sont prêts à autoriser les mises à mort par l'État diminuera considérablement.

C'est pourquoi, monsieur le Président, je pense qu'il incombe à ceux qui occupent des postes importants au gouvernement de ne pas renoncer à leurs responsabilités, de ne pas suivre ce débat en spectateurs mais d'intervenir publiquement, comme l'a fait le ministre de la Justice pour signaler que le seul motif qui explique le rétablissement de la peine capitale dans notre société est la vengeance, car elle n'a pas d'effet dissuasif.

J'espère que les membres du Cabinet notamment, auquel cette question tient beaucoup à coeur et qui savent que même les chefs de la police ont abandonné l'argument de la dissuasion, useront de leurs bons offices pour prouver aux Canadiens que le rétablissement de la peine capitale ne sauvera absolument aucune vie et qu'ils risquent même d'entraîner la perte d'autres vies, car certains l'utiliseront comme une tentative désespérée de suicide.

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour terminer mon intervention avant la pause-déjeuner de la Chambre.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour autoriser le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) à terminer son discours qui ne dépasserait pas évidemment les 20 minutes?

Des voix: D'accord.

M. St. Germain: Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour intervenir sur une question que je considère comme éminemment délicate et qui touchera directement chacun des députés à la Chambre. Je voudrais tout d'abord dire clairement à tous mes collègues à la Chambre et à tous les Canadiens que nous représentons que je sais très bien que cette question a été débattue en long, en large et en travers dans le monde entier sans qu'il soit jamais possible de parvenir à une conclusion unanime. Je suis toutefois convaincu qu'un point de vue majoritaire s'est dégagé au Canada en vue de sélectionner un certain nombre de crimes précis qui entraîneraient la peine capitale.

J'aimerais m'adresser pendant quelques instants aux électeurs de ma circonscription de Mission—Port Moody. Lors des élections locales de 1983 et des élections générales de 1984, j'ai clairement dit que si l'occasion nous en était donnée, je voterais pour le rétablissement de la peine capitale dans le cas de certains crimes bien précis. Je voudrais aujourd'hui redire à mes électeurs, par votre intermédiaire, monsieur le Président, que je n'ai pas changé d'avis.

Ces quatre dernières années, j'ai préparé et présenté des projets de loi d'initiative privée sur la peine capitale que j'ai invité la Chambre et les députés à étudier. Je vais continuer à oeuvrer dans le sens de ce qui me paraît une meilleure protection de nos concitoyens. En tant qu'humble serviteur de tous les Canadiens, et après avoir servi ma nation en tant qu'agent du maintien de l'ordre, je vais essayer aujourd'hui de vous donner mon point de vue sur cet important sujet. C'est le point

de vue non seulement d'un citoyen de notre pays, mais aussi de quelqu'un qui a activement participé à faire respecter la loi en menant ce qui me paraît être une guerre incessante contre la criminalité.

Toute mon intervention d'aujourd'hui se fondera sur des arguments qui me semblent être purement logiques, et non, j'insiste bien sur ce «non», sur le fanatisme, la haine ou la soif de revanche. Il s'agit uniquement d'une question de maintien de l'ordre et de la loi dans le cadre d'un régime judiciaire en vue de protéger nos concitoyens contre les machinations diaboliques et délibérées d'individus déterminés à prendre la vie d'autrui. Comme je l'ai dit, ce débat doit servir à soumettre tout le pour et le contre de cette question aux Canadiens. Je vais m'efforcer dans les quelques minutes qui viennent d'expliquer la logique de mon argumentation.

J'aimerais aussi préciser que, quelle que soit la décision que prendra notre Chambre, je l'appuierai sans hésitation car, si importante que soit à mon avis cette question pour le Canada, les principes fondamentaux de notre institution l'emportent de loin sur toute proposition législative qui peut vous être soumise, Votre Honneur, ou soumise à la Chambre.

Le 26 août 1986, l'Association canadienne des chefs de police a présenté un mémoire expliquant sa position sur la peine de mort. J'aimerais en lire des extraits pour la gouverne des députés. Je cite:

A maintes reprises, l'Association canadienne des chefs de police a demandé au gouvernement du Canada d'étudier la possibilité de rétablir la peine de mort, sous une forme ou sous une autre, mais en vain. Depuis qu'elle a de fait été abolie en 1962, le taux d'homicides a doublé au Canada. De plus, le public reste aussi inquiet au sujet des tueurs d'enfants, des meurtres répétés et des meurtres de fonctionnaires; le nombre croissant de prisonniers condamnés à vie est de plus en plus alarmant, car leurs actes de violence se font de plus en plus nombreux, y compris les meurtres dans nos établissements correctionnels.

Lors d'une conférence tenue en 1984, l'ACCP a adopté la résolution suivante:

Il est résolu que l'Association canadienne des chefs de police recommande instamment au gouvernement du Canada d'entreprendre immédiatement un réexamen complet de la question afin de tenir compte de l'opinion publique et d'étudier l'opportunité de rétablir la peine de mort comme une des options de notre régime de droit pénal.

Je ne prétends pas que nous devrions écouter seulement un segment de notre société. Je répète, nous ne devons pas écouter seulement un segment, mais nous devons certainement tenir compte de l'avis de ceux qui font face aux criminels tous les jours et qui, je pense, connaissent très bien la situation. Je sais que les chefs de police et les policiers ne sont pas tous en faveur de la peine capitale mais, comme je l'ai dit, nous ne discutons pas d'un groupe en particulier, mais d'un problème de conscience que chaque individu doit résoudre.

Au début de mes remarques, j'ai fait allusion à la guerre contre le crime. Monsieur le Président, je vous assure, à vous et à mes collègues, qu'il s'agit bel et bien d'une guerre contre le crime et contre les criminels. Ceux d'entre nous qui, comme le député de Bourassa (M. Rossi), ont patrouillé les rues des grandes villes et coudoyé des vendeurs de stupéfiants illégaux, des terroristes, des tueurs d'enfants et des meurtriers à gages savent très bien que nous sommes en guerre. Le meilleur exemple de cet état de guerre est le fait que certaines villes utilisent quotidiennement des véhicules semblables à des chars d'assaut pour faire respecter la loi.